

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2014



AOÛT 2017

Directeur Général, Directeur de publication	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN)	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (DMIS)	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (DAGRH)	Djibril Oumar LY
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Mady DANSOKHO, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Atoumane FALL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO.

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouth DIOUF
2. MIGRATION	Awa CISSOKO & Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM & Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aida FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Mamadou AMOUZOU
9. AGRICULTURE	Mamadou Diang BAH
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BAH
11. ELEVAGE	Amadou Racine DIA
12. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Wouddou DEME
13. TRANSPORT	Fahd NDIAYE & Jean Paul DIAGNE
14. BTP	Fahd NDIAYE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou DAFPE, Hamady DIALLO & Madiaw DIBO
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
20. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Bénéficiant d'un phénomène naturel de remontée d'eaux froides profondes riches en sels nutritifs, favorisant ainsi le développement d'une faune marine diversifiée et des eaux marines riches en ressources halieutiques, le Sénégal est l'un des principaux pays de pêche maritime de l'Afrique.

Le secteur de la pêche, caractérisé par une dynamique socio-économique importante, occupe une place prépondérante dans l'économie nationale à travers sa contribution substantielle à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. La production de l'activité de capture est estimée à 191,9 milliards de FCFA en 2014. Elle représente 1,4% du PIB et 8,9% de la valeur ajoutée au prix courant du secteur primaire. Toutefois, la tendance générale des captures ces dernières années est très erratique, du fait de la variabilité des captures de petits pélagiques comme les sardinelles, de l'apparition de certaines catégories d'espèces et des accords d'accès dans les pays limitrophes.

Ce chapitre, outre le rappel de la politique de la pêche mise en œuvre, traite des résultats généraux de la pêche artisanale et industrielle ainsi que des exportations de produits halieutiques.

XII.1. POLITIQUE DE LA PECHE

Le secteur de la pêche présente de nombreuses opportunités de création de richesses et de développement. A cet égard, le Gouvernement du Sénégal a entrepris, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE), la mise en œuvre de réformes et de projets dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Les réformes visent la régénération et la gestion pérenne des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture. Quant aux projets, il s'agit notamment du « développement accéléré de l'aquaculture » et de la « création de trois (3) pôles industriels intégrés de transformation de produits de la mer ».

✓ La gestion durable des ressources halieutiques

Concernant la gestion durable des ressources halieutiques, des opérations importantes ont été menées en 2014. Il s'agit notamment du renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches à travers la réhabilitation et l'équipement de quatre (04) stations côtières de surveillance qui ont permis de porter le nombre d'inspections et de contrôles à 2 539 contre 423 en 2013.

✓ Le développement accéléré de l'aquaculture

Ce projet a l'ambition de produire 50 000 tonnes de produits halieutiques à l'horizon 2023. Il vise également à faire de ce segment du secteur de la pêche un moteur de la croissance économique et à participer au relèvement des exportations de produits halieutiques. Plus spécifiquement, il est attendu une valeur ajoutée de 35 milliards FCFA, 30 milliards FCFA d'exportations et la création de 20 000 emplois directs et/ou indirects.

En 2014, les investissements consentis pour la structuration de la filière aquacole intégrée ont permis de réaliser 82 ouvrages et d'ensemencer 11 bassins aquacoles induisant ainsi une augmentation de 55,5% de la production de l'aquaculture (1 095 tonnes, contre 704 tonnes en 2013). Toutefois, malgré cette progression, le rythme d'évolution de la production aquacole reste insuffisant au regard des ambitions du Plan Sénégal Emergent pour cette filière.

✓ **La création de 3 pôles industriels intégrés de transformation de produits de la mer**

Ce projet a pour objet le renforcement de la valeur ajoutée des produits halieutiques exportés.

Les produits halieutiques exportés par le Sénégal sont en général des produits frais caractérisés par une faible valeur ajoutée. Par conséquent, l'objectif de ce projet est de créer des pôles industriels intégrés permettant la transformation à plus haute valeur ajoutée des produits halieutiques ainsi que le développement de produits plus élaborés.

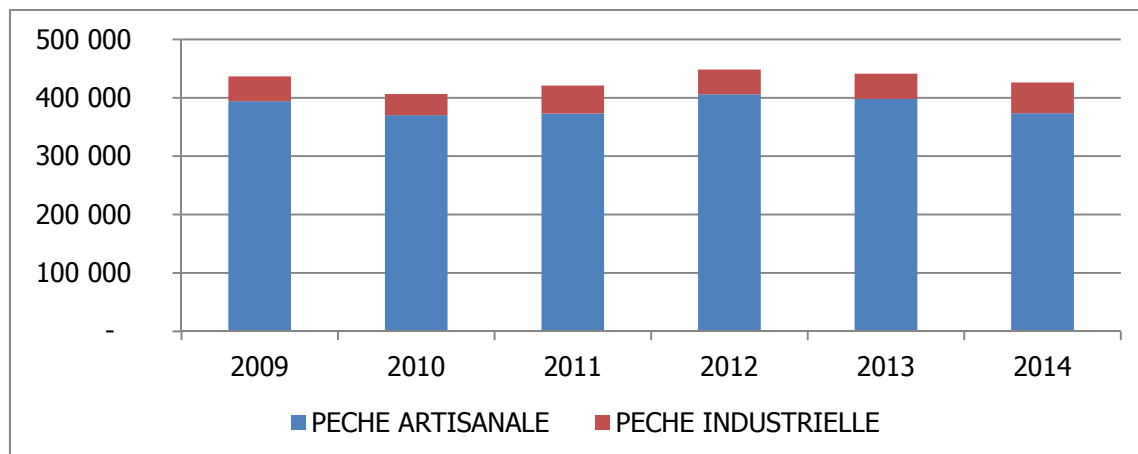
La création des trois pôles s'accompagne aussi de la sauvegarde de l'agrément national à l'exportation. Ainsi, au titre de l'année 2014, 199 unités de traitement de produits halieutiques agréées ont été enregistrées, soit 121 unités industrielles à terre et 79 navires de pêche. En outre, concernant le contrôle et la certification des produits, 3 383 inspections des produits à l'export ont été réalisées dont 3 167 pour les établissements et navires sénégalais et 201 pour les navires étrangers. Le nombre de certificats d'origine et de salubrité délivrés s'établit à 5 210 pour le compte du port et à 12 675 pour l'aéroport.

XII.1.1. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME

En 2014, les débarquements de la pêche maritime s'élèvent à 426 106 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 136 milliards de francs CFA, contre 441 254 tonnes et une valeur estimée à 144 milliards francs CFA en 2013, soit une diminution de 3,4% en volume et de 5,5% en valeur. Cette baisse découle du repli de 6,2% de la pêche artisanale (373 652 tonnes, contre 398 214 tonnes en 2013). En revanche, la pêche industrielle a progressé de 21,9%.

S'agissant du recul de la valeur commerciale, il est davantage imputable à la baisse de la valeur commerciale des débarquements de la pêche industrielle (-11,2%) malgré la hausse de la quantité.

Graphique XII-1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)



Source : DPM / Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.1.2. LA PECHE ARTISANALE

La pêche artisanale au Sénégal est une activité ayant un certain ancrage ethnique, voire familial. En 2014, elle est pratiquée en moyenne par 57 139 pêcheurs avec une flotte de 10 878 pirogues.

XII.1.2.1. Débarquements de la pêche artisanale

De par son importance socio-économique, la pêche artisanale demeure le pilier de la filière. En effet, cette pêche représente 87,7% des débarquements globaux de la pêche en quantité et de 68,8% en valeur en 2014 contrairement à 2013 où elle se situait à 90,2% des quantités débarquées et 66,8% de la valeur totale commerciale estimée.

Concernant les débarquements de la pêche artisanale, comparativement à l'année 2013, ils s'inscrivent en baisse de 6,2% en 2014, passant de 398 214 tonnes à 373 652 tonnes. Ces débarquements concernent trois grands groupes : les poissons qui constituent l'essentiel des captures (95,2%), les crustacés (0,8%) et les mollusques (4,0%).

Entre 2013 et 2014, les quantités débarquées de mollusques et crustacés ont progressé respectivement de 10,1% et 9,6%. En revanche, les poissons ont enregistré un repli de 6,9%, contribuant ainsi davantage à la baisse globale de 6,5 points.

Tableau XII-1 : Débarquements de la pêche artisanale (en tonnes) en 2013 et 2014

ANNEE	2013	2014	Poids 2014	Evolution 2013/2014	Contribution à l'évolution
Poissons	381 810	355 612	95,2%	-6,9%	-6,6%
Crustacés	2 845	3 118	0,8%	9,6%	0,1%
Mollusques	13 559	14 922	4,0%	10,1%	0,3%
TOTAL	398 214	373 652	100%	-6,2%	-6,2%

Source : DPM / Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

La baisse des débarquements de la pêche artisanale s'est traduite par un recul de 2,7% de la valeur commerciale entre 2013 et 2014 en liaison avec le repli de la valeur des poissons (-9,4%).

En revanche, la forte hausse de 50,4% et 28,2% de la valeur marchande estimée respectivement des mollusques et des crustacés a permis d'atténuer la tendance baissière de la valeur commerciale des produits halieutiques.

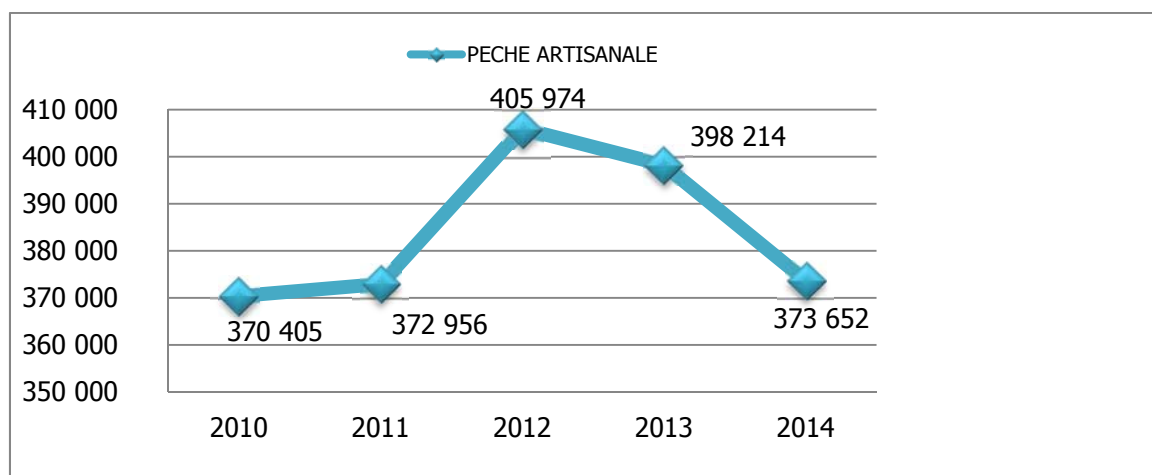
Tableau XII-2 : Valeur commerciale des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de FCFA) en 2013 et 2014

ANNEE	2013	2014	Poids 2014	Evolution 2013/2014	Contribution à l'évolution
Poissons	84 299 068	76 408 345	81,7%	-9,4%	-8,2%
Crustacés	3 197 761	4 098 174	4,4%	28,2%	0,9%
Mollusques	8 690 035	13 067 995	14,0%	50,4%	4,6%
TOTAL	96 186 864	93 574 514	100%	-2,7%	-2,7%

Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

Les débarquements de la pêche artisanale ont connu une évolution contrastée entre 2010 et 2014 (Graphique 12.2). Elles se sont établies à 405 974 en 2012 après 370 405 tonnes en 2010. A l'inverse, elles se sont contractées de 32 322 tonnes entre 2012 et 2014 en ressortant à 373 652 tonnes en 2014.

Graphique XII-2 : Évolution des débarquements (en tonnes) de la pêche artisanale de 2010 à 2014



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

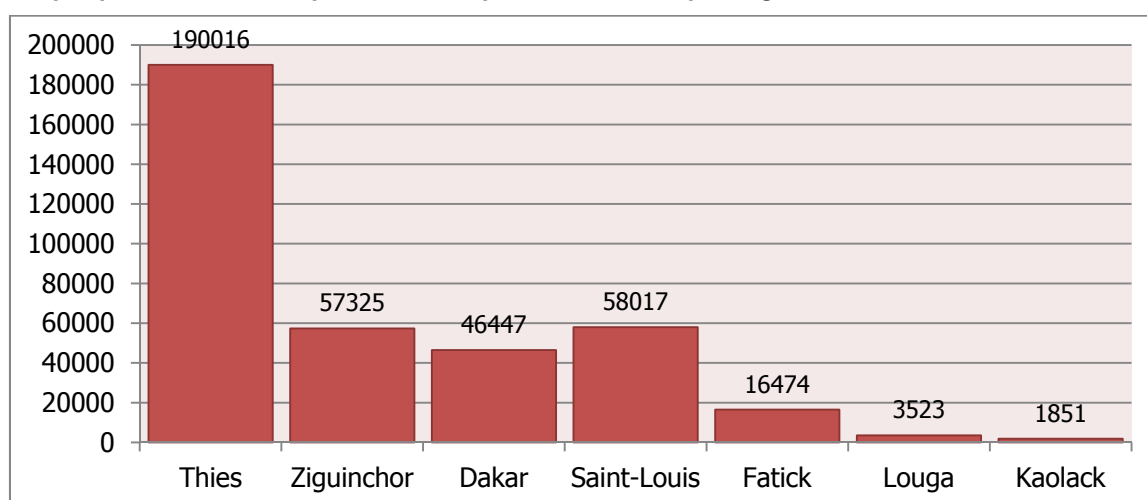
XII.1.2.2. Débarquements par région

La région de Thiès demeure la principale pourvoyeuse de captures mises à terre. Elle représente 51% de l'ensemble des débarquements en 2014, suivi de Saint-Louis (16%), Ziguinchor (15%), Dakar (12%) et des autres régions, notamment Fatick, Louga et Kaolack qui ne fournissent que 6%.

En sus, le repli des débarquements de la pêche artisanale reflète l'effet conjugué des baisses enregistrées dans les débarquements des régions de Saint Louis, Thiès et Dakar qui sont respectivement de 17,9% ; 9,4% et 0,2%.

La production des autres régions s'inscrit en hausse. La région de Kaolack (+98,1%) enregistre la plus forte augmentation, suivie respectivement des régions de Louga (+32,9%) et Fatick (+23,3%).

Graphique XII-3 : Débarquement de la pêche artisanale par région en 2014



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

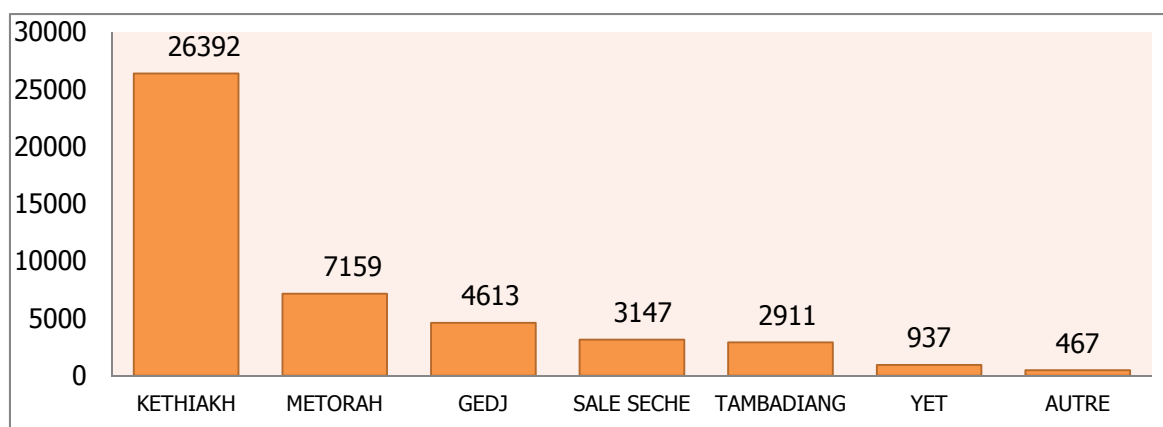
XII.1.2.3. Transformation artisanale

La transformation artisanale est très importante, car elle absorbe une grande partie des mises à terre. Elle utilise une forte main d'œuvre féminine et permet par ailleurs de valoriser et d'atténuer les pertes après captures et, d'avoir un approvisionnement régulier en protéines animales pour les populations de l'intérieur du pays.

Le Kéthiakh reste le principal produit de la transformation (57,84%) suivi du Metorah (15,69%), du Guédj (10,11%), du salé-séché (6,90%), et du tambadiang (6,38%). Les autres produits ne représentent que 3,1% du volume transformé artisanalement.

Toutefois, en 2014, contrairement à l'année précédente, les quantités transformées ont subi une baisse de 22,2% passant de 58 652 tonnes à 45 626 tonnes. Ce repli est essentiellement imputable à la forte baisse des « autres produits transformés » (-89,3%) et du « pagne » (-60,1%).

Graphique XII-4 : Evolution de la transformation artisanale 2010- 2014 (tonnes)



Source : DPM / Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.1.3. LA PECHE INDUSTRIELLE

L'armement industriel en 2014 est constitué de 91 chalutiers, de 04 sardiniers, de 06 thoniers et d'un (01) palangrier. Les débarquements réalisés par ce segment de la pêche se sont établis à 52 454 tonnes en 2014 contre 43 040 tonnes en 2013, soit une augmentation de 21,9%. Cette performance est imputable à l'amélioration des rendements de l'activité.

La pêche chalutière est la principale composante de la pêche industrielle, elle contribue pour 88,9% de sa production. En 2014, les mises à terre de poissons ont enregistré une hausse de 39,2%. A l'opposé, la production a affiché un net recul pour les principaux sous-produits que sont les crustacés (-28,3%) et les mollusques (-6,6%).

Les débarquements de la pêche sardinière en 2014 sont de 1605 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 146 millions de FCFA. Cette forte hausse en quantité (+1557 tonnes), comparée aux années antérieures, est liée à l'accroissement de l'effort de pêche.

La pêche thonière a connu un repli de près de 29% de sa production qui est ressortie à 4199 tonnes en 2014 pour une valeur commerciale à 3 milliards de FCFA.

Tableau XII-3 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle

ANNEE		2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Chalutière	poissons	22 646	28 835	40 148	39,2%
	crustacés	8 628	5 549	3 981	-28,3%
	mollusques	4 352	2 700	2 521	-6,6%
thonière		6 607	5 908	4 199	-28,9%
sardinière		177	48	1 605	3264,9%
TOTAL		42 411	43 040	52 454	22%

Source : DPM / Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.2. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES²⁴

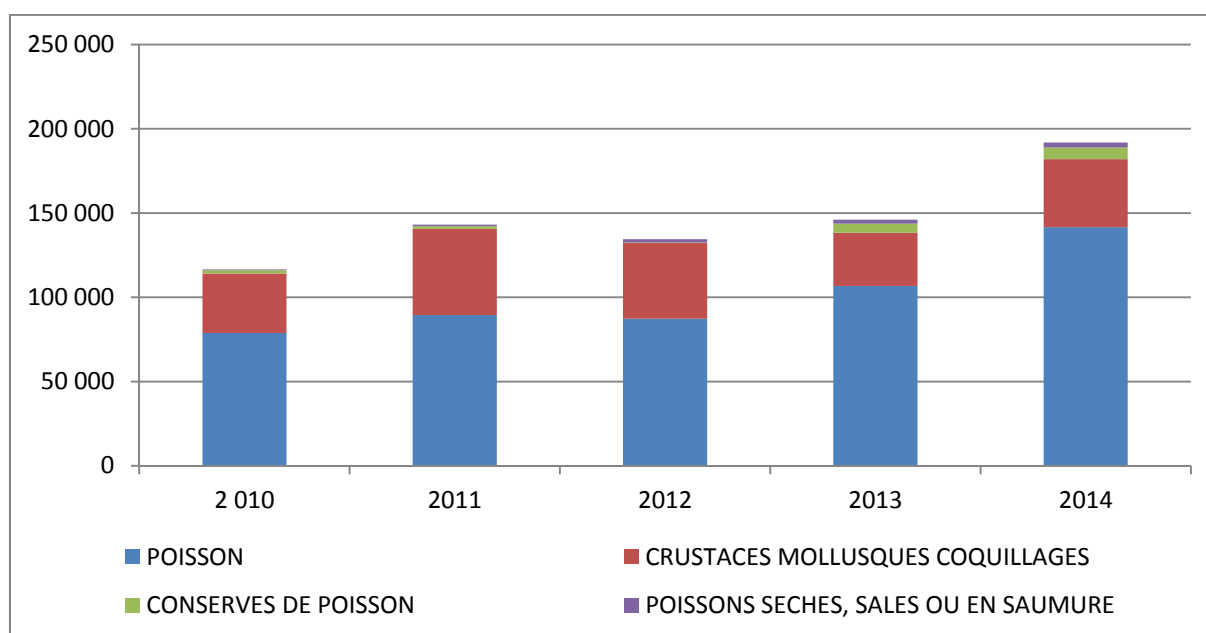
Les exportations de produits halieutiques du Sénégal ont reculé de 19 003 tonnes pour s'établir 148 972 tonnes en 2014, soit une baisse 11,3% comparativement à son niveau en 2013. Cette contreperformance résulte du fléchissement simultané des quantités exportées de l'ensemble des produits de la pêche à l'exception des conserves de poissons qui ont enregistré un bond de 24,3%. Les ventes de poissons à l'étranger (86,1% du total des exportations de produits halieutiques) ont reculé de 10,5%. Quant aux poissons séchés, salés ou en saumure, les quantités exportées ont chuté de 36,0%.

Les recettes tirées des exportations de produits de la pêche se sont établies à 191 milliards FCFA en 2014 contre 146 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 31,3% imputable à l'augmentation simultanée de la valeur de tous les produits. Cette forte progression découle de la hausse substantielle des prix à l'exportation des produits halieutiques.

En 2014, les exportations de produits de la pêche représentent la première source de devises pour le Sénégal tirés principalement par les poissons congelés. Les recettes d'exportations des produits de pêche contribuent pour 15,9% aux recettes d'exportations totales qui se chiffrent à 1 206 milliards FCFA.

¹ Source : ANSD. Note d'Analyse du Commerce Extérieur, Edition 2014

Graphique XII-5 : Evolution des exportations de produits halieutiques (en valeur en millions FCFA) 2010 et 2014



Source : Bureau des Échanges Extérieurs/ ANSD

XII.2.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS PAR PRODUIT

Les produits halieutiques exportés sont constitués de quatre grands groupes : les poissons (86,1%), les crustacés, mollusques et coquillages (9,9%), les conserves de poissons (2,2%) et les poissons séchés, salés ou en saumure (1,8%).

En 2014, à l'exception des conserves de poissons qui enregistrent une hausse de 24,3%, les exportations en quantité des différents produits de la pêche se sont inscrites en baisse. Les poissons sont passés de 143 290 tonnes en 2013 à 128 208 tonnes en 2014. Quant aux expéditions de crustacés, mollusques et coquillages, elles ont reculé de 16,9% pour s'établir 14 801 tonnes. Concernant les ventes à l'étranger de poissons séchés, salés ou en saumure, elles ont chuté de 36,0%.

Tableau XII-4 : Exportations en quantité des produits halieutiques (en tonnes)

PRODUITS/ANNEE	2013	2014	Variations 2014/2013 (en %)
PRODUITS DE LA PECHE EN TONNES	167975	148972	0,6
POISSON	143 290	128 208	-0,1
CRUSTACES MOLLUSQUES COQUILLAGES	17 820	14 801	-0,2
CONSERVES DE POISSON	2 607	3 240	0,2
POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE	4 258	2 723	-0,4

Source : Bureau des Échanges Extérieurs/ ANSD

XII.2.1.1. Analyse des exportations par destination

Le continent africain représente la première destination des exportations en quantité de produits halieutiques provenant du Sénégal avec près de deux tiers des expéditions (65,9%). L'Europe (19,2%) vient en deuxième position devant l'Asie (13,8%). Les quantités exportées en Amérique et en Océanie restent marginales.

Du point de vue des exportations en valeur, la principale source de recettes pour la pêche en 2014 est le continent européen d'où provient 42,5% des recettes. L'Afrique arrive en deuxième position avec une contribution de 30,9%. L'Asie vient en troisième position avec 24,9% des recettes d'exportations de produits halieutiques.

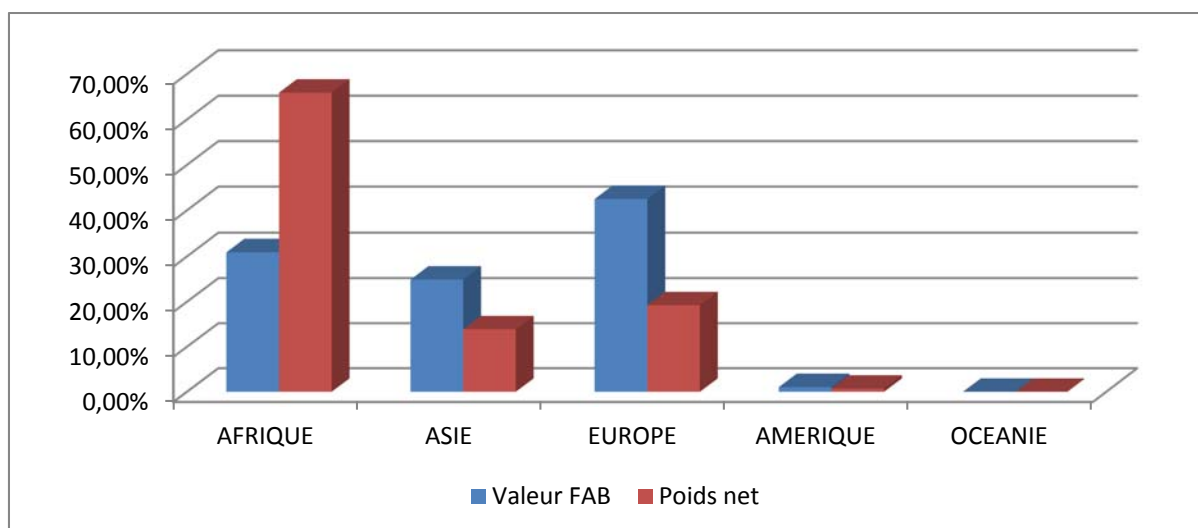
La Côte d'Ivoire est le premier client du Sénégal pour les poissons frais depuis 2012. En 2014, les expéditions vers ce pays ont augmenté de 31,3%. Outre la Côte d'Ivoire où sont exportés 22,4% des poissons frais de mer, les principaux pays clients du Sénégal en 2014 sont la Corée du Sud (20,4%), la France (11,5%), le Cameroun (6,2%) et le Mali (5,5%).

Pour ce qui est des crustacés, mollusques et coquillages, il est noté un relèvement des exportations vers l'Italie (+31,0%) et l'Espagne (+16,0%) qui totalisent 63,8% des exportations en valeur.

La France et le Maroc sont les principaux clients de conserves de poissons provenant du Sénégal. En 2014, ils ont reçu respectivement 48,6% et 20,5% des exportations de conserves en volume.

Concernant les poissons séchés, salés ou en saumure, le principal marché d'exportation est le Congo d'où proviennent 30,6% des recettes engendrées par ce produit.

Graphique XII-6 : Exportations en quantité et en valeur des produits halieutiques selon la destination



Source : Bureau des Échanges Extérieurs/ ANSD

Conclusion

L'analyse détaillée des données économiques de la pêche maritime fait ressortir que le secteur, dans son ensemble, est en crise, malgré sa contribution importante à la richesse du pays. En effet, depuis 2012, la pêche maritime n'a pas enregistré de hausse de ses débarquements. Cette perte de performance qui joue négativement sur l'économie sénégalaise (diminution du niveau de satisfaction des besoins alimentaires, baisse des recettes d'exportation, etc.), appelle à l'application d'une politique de gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques et interpelle l'ensemble des acteurs.